

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE NYONS

Date de la convocation		
10/02/2023		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Procuration : 0		
Objet de la délibération		
Convention de Partenariat entre l'AMAP de Nyons et le CCAS		
Numéro : 2023-9		

Séance du jeudi 23 février 2023. L'an deux mille vingt-trois.

A 17h00, le 23 février 2023, le Conseil d'Administration du CCAS de Nyons, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de : **Marie Christine LAURENT**

Présents : Mme M. BERGER SABATIER - M. P. CATHENOZ - Mme. P. CHATELET - Mme O. CORDIER –Mme M-C. LAURENT – M J.J. ROCHE - Mme S. TERRISSE. - M. V. VAN ZELE

Excusé(es) : Mme J. AUDIBERT - Pierre COMBES

Absente : Mme M. LANTHEAUME

Secrétariat assuré par : Lucie BILLON – Responsable CCAS

Rapporteur : Madame Marie-Christine LAURENT

Signature d'une convention de partenariat entre le CCAS et l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Nyons

Pour que les foyers les plus démunis puissent bénéficier de produits de qualité, issus d'une agriculture durable, l'AMAP de Nyons propose de faire bénéficier au Panier Solidaire de Nyons d'un don mensuel d'une caisse de légumes chaque dernier mardi du mois.

En contrepartie, le CCAS de Nyons, s'engage à venir retirer chaque dernier mardi du mois, la caisse de produits alimentaires offerts par l'AMAP de Nyons.

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration se disent favorables à la signature de cette convention de partenariat

En annexe : Convention de partenariat

Nyons, le 23/2/2023

Pierre COMBES

Maire et Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie B.P. 103
26110 Nyons
04 75 26 50 27
ccas@nyons.com